



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC LE QUAI - CDN SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2023

Objet : Approbation du budget primitif pour l'exercice 2024

Référence : DEL-2023-14

Rapporteur : Monsieur Matthias POULIE, Directeur-adjoint administrateur

EXPOSE :

Le budget primitif de l'EPCC Le Quai - CDN est présenté au Conseil d'Administration qui, conformément à l'article 12, alinéa 2 de ses statuts, est invité à délibérer sur ledit budget, par chapitre, en fonctionnement et en investissement, tant en dépenses qu'en recettes avant le 31 décembre de l'année N-1.

Avant d'en venir au budget prévisionnel 2024, nous souhaitons rappeler en préambule quelques-uns des éléments évoqués lors du rapport d'orientation budgétaire du mois d'octobre dernier.

Comme nous avons pu l'indiquer, la marge d'activité du Quai, dès cette année 2024, descend en dessous du million d'euros, ce qui n'est pas sans conséquence sur nos capacités futures. En se référant au document de présentation sous format UNIDO¹, nous pouvons constater que nous perdons environ 23.000 euros par rapport au budget ajusté 2023. Au regard des modifications budgétaires qui ne manqueront pas d'intervenir durant l'année 2024, et surtout du résultat attendu en 2023, nous pouvons supposer que cet écart sera assez largement comblé, mais toutefois, il faut bien mesurer qu'à périmètre constant, les capacités d'activité du Quai se réduisent régulièrement.

Il nous faut également rappeler que le Quai en 2024 devrait maîtriser son ordre de marche par rapport à 2023, du fait de plusieurs départs de salariés permanents non remplacés, et en dépit de l'augmentation du coût d'un certain nombre de marchés publics. Ces éléments peuvent se lire dans le budget prévisionnel sur la section de fonctionnement. Ainsi le budget affecté aux frais de gardiennage augment de 9.000 euros en prévision par rapport à l'ajusté 2023.

Il s'agit donc de bien garder en tête qu'en dépit de cette maîtrise des dépenses de structure, si la marge d'activité tend à se contracter, alors les années à venir, qui ne devraient plus nous permettre de renouveler un tel contrôle sur les dépenses de structure, notamment du fait de l'augmentation automatique de la masse salariale des permanents, verront s'amplifier cette rétraction de la marge d'activité s'il n'est pas envisagé un refinancement de l'établissement, d'une façon ou d'une autre.

Ce préalable étant rappelé, nous pouvons préciser que ce budget prévisionnel 2024 se présente comme à son habitude comme la première étape d'un budget qui sera nécessairement amené à évoluer, d'abord en fonction du résultat de l'année 2023, encore incertain, mais également au regard de la programmation qui interviendra lors de la rentrée 2024, entre septembre et décembre, et qui n'est pas encore arrêtée.

¹ Le budget dit UNIDO est celui qui est conforme à la présentation analytique du Ministère de la Culture.

Pour l'heure, les prévisions budgétaires qui vous sont soumises ont donc été élaborées en tenant compte d'une programmation culturelle et artistique établie de manière certaine seulement jusqu'à l'été 2024. Le second semestre d'activité est construit sur des hypothèses rejoignant les éléments présentés lors du débat d'orientation budgétaire : un nombre de fauteuils offerts que l'on souhaite en augmentation, avec un tarif moyen du billet pour le spectateur en légère hausse. Nous avons d'ores et déjà intégré dans la présentation actuelle les productions et coproductions que l'on connaît déjà, notamment concernant les spectacles mis en scène par Marcial Di Fonzo Bo, dont un certain nombre de ses productions antérieures reprises en production déléguée en tournée dès le début de cette année 2024. De plus, une nouvelle production, *Villa Dolorosa*, que Marcial a pu évoquer lors du dernier Conseil d'administration, est prévue en production, en exploitation à Angers et en tournée sur le second semestre de l'année. Ce spectacle continuera son exploitation en tournée en 2025, notamment au Théâtre du Rond-point.

En dehors des spectacles en production et coproduction, et notamment ceux des artistes associés présentés lors du dernier Conseil d'administration, il s'agit de simples projections, qu'il nous faudra amender pour tout ou partie, en fonction des projets retenus et des opportunités permises par le résultat de l'année en cours.

Pour l'ensemble des éléments présentés ci-dessous, je vous invite à vous référer à l'UNIDO 2024, qui précise le détail analytique des dépenses et recettes en fonctionnement. Toutefois, notre vote portera sur le Budget primitif sous nomenclature M4, qui reprend les mêmes éléments financiers, mais sous une présentation conforme à la comptabilité publique qui est la nôtre.

Recettes d'exploitation

- Ressources propres :

Les recettes liées à l'activité (recettes d'activité et recettes de saison, et assimilées) ont été évaluées à hauteur de 980 804 € pour l'exercice 2024. Pour mémoire, le premier budget de l'année 2023 prévoyait des recettes d'activité selon le même périmètre à hauteur de 946 000 €, ajusté à 1 019 300 € en budget ajusté. Nous rappelons que l'année 2024 pour son premier semestre reste une année d'activité restreinte, puisque la programmation s'est construite majoritairement sans tenir compte de l'arrivée de la nouvelle direction, ce qui explique un niveau encore réduit de recettes propres en budget prévisionnel.

Toutefois, il y aura sans doute lieu, en fonction du résultat 2023 et des événements à venir durant l'année 2024, de modifier ce montant lors d'une prochaine décision modificative.

- Subventions :

Nous rappelons que conformément aux conclusions du débat d'orientation budgétaire, nous avons inscrit le niveau de financement public suivant :

Les montants prévisionnels de ces financements publics TTC sont les suivants :

- à hauteur de 4 244 000 € pour la Ville ;
- à hauteur de 1 394 755 € pour l'Etat (DRAC) ;
- à hauteur de 198 000 € pour la Région des Pays de la Loire ;
- à hauteur de 15 000 € pour le Département du Maine-et-Loire.

Dépenses d'exploitation

Vous constaterez quelques écarts importants entre différents comptes, par exemple les « Frais annexes sur spectacle » s'élèvent de 116.000 euros par rapport au budget ajusté de l'année 2023. Il s'agit en fait de la différence avec des dépenses qui ne sont pas encore affectables, comme par exemple celle que l'on trouve plus bas, « Hôtels comédiens », ou « Réception hôtels », dont

l'écart dans l'autre sens est de plus de 100.000 euros. Ces différences viendront donc s'ajuster dès lors que la nature des dépenses se précisera.

Il en va de même pour quelques autres postes, comme les « Honoraires artistiques », considérés en regard des « Salaires des artistes et collaborateurs artistiques ». En fonction de la nature de l'activité, ces postes budgétaires sont amenés à évoluer, mais en réalité s'équilibrent les uns les autres si l'on compare la première prévision de l'année 2024 et le budget ajusté de l'année 2023. Globalement on notera toutefois une baisse de chapitres 011 et 012, d'un montant de près de 75.000 euros, qui correspond à peu de chose près à la baisse des personnels permanents. Pour rappel, l'augmentation liée aux NAO (négociations annuelles obligatoires) est inscrite sur la base de 3%, comme mentionnée lors du débat d'orientation budgétaire, mais l'accord reste à trouver. Enfin, nous avons maintenu à un niveau très élevé le coût de l'énergie pour cette année 2024, le même que pour 2023.

En tout état de cause, ce budget prévisionnel devrait donc connaître durant l'année 2024 un certain nombre d'ajustements, en fonction du développement effectif du projet de la nouvelle direction, qui est en cours, mais aussi du résultat 2023. Ces révisions donneront donc lieu à une ou plusieurs décisions modificatives, comme c'est désormais l'habitude.

Dépenses d'investissement

Afin de répondre aux besoins de maintenance du bâtiment et de renouvellement des matériels, la Ville d'Angers proposera l'inscription d'une subvention de 40 000 euros sur ses crédits d'investissement dans le cadre du budget primitif 2024.

Nous rappelons par ailleurs qu'hors subventionnement direct au Quai-CDN, la Ville d'Angers, propriétaire du bâtiment, engage chaque année au moins 150 000 € de dépenses en maintenance et renouvellement des équipements du Quai.

Le budget de dépenses réelles atteint ainsi en budget prévisionnel 102 000 €, auxquelles il faut rajouter les opérations d'ordre, d'un montant de 60 000 €. L'autofinancement par le Quai s'élève donc à 62 000 € en l'état.

Synthèse

Le budget est présenté selon la nomenclature M4 en deux sections équilibrées :

- Le total de la section d'exploitation s'élève à 6 959 609 €
- Le total de la section d'investissement s'élève à 162 000 €.

En conséquence, il est proposé d'approuver le budget primitif 2024 tel qu'il est présenté.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Matthias POULIE, Directeur-adjoint administrateur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L. 1431-1 et suivants, R.2221-36 et R.2221-78,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005, et vu les statuts modifiés de l'EPCC Le Quai – CDN approuvés par l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n°2016-08 du 29 janvier 2016, et notamment les articles 12 et 17,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu le projet de budget primitif et ses annexes,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article unique : APPROUVE le budget primitif 2024 ci-annexé, chapitre par chapitre.

Le Président,
Nicolas Dufetel

